

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 422

présenté par
Mme Blin

ARTICLE 25

À la seconde phrase de l'alinéa 40, après le mot :

« intégrer »,

insérer les mots :

« avant chaque rencontre officielle, une cérémonie de levée des couleurs et hymne national et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence

Le respect des principes de la République, l'appartenance à la France et à la communauté nationale ne doivent pas être théoriques mais doivent se vivre et s'exprimer par la force du symbole.

Les valeurs patriotiques sont le corolaire des valeurs du sport.

Ainsi chaque manifestation ou compétition sportive doit être l'occasion de réaffirmer nos valeurs au travers de notre hymne national et de notre drapeau.